NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphonique Spécial)

La GUERRE en CHINE

PRÉPARATIFS DE COMBAT

Les télégrammes reçus de Shanghaï donnent aux événements d'Extrême-Orient un caractère tel que dans le monde diplomatique, on s'accorde à reconnaître que, depuis 48 heures, l'Europe se trouve en réalité en état de guerre avec la Chine.

Si les informations ne se [illegible] rées jusqu'à la déformation [illegible] faits, la bataille qui se li[illegible] murs de Pékin entre les tro[illegible] tionales des puissances et [illegible] régulières chinoises, mettra [illegible] toutes vraisemblances, à la dernière équivoque, par la rupture de toute négociation diplomatique.

On affirme qu'un ultimatum a dû être remis hier ou sera remis aujourd'hui au gouvernement du Céleste Empire.

Pékin est défendu par 100,000 hommes de troupes impériales. Les portes sont fermées et défendues par des canons modernes.

Le général Tungs déclare qu'aucun détachement de troupes internationales n'entrera dans la « Cité Sainte ».

A deux reprises différentes, les ministres étrangers ont demandé au Tsung-li-Yamen d'ouvrir les portes. Ils n'ont pu obtenir de réponse.

Il est désormais officiel que le dernier câble télégraphique reliant Pékin à l'Europe a été coupé avant-hier par les Boxers ou par leurs alliés, les fonctionnaires chinois.

La dernière dépêche reçue avant la rupture du fil porte la date du 13 juin, et annonce laconiquement que toutes les légations européennes, toutes les chapelles catholiques ou protestantes, tous les magasins de la douane sont barricadés et mis en état de défense.

Les 1500 soldats russes venant de Port-Arthur qui sont arrivés sous les murs de Pékin agissent séparément.

On assure que la France et la Russie, d'un commun accord, vont envoyer des forces imposantes.

Sept mille hommes de troupes russes ont déjà été débarqués sur le territoire chinois.

Les Anglais n'en ont débarqué que 1200.

On annonce que toutes les troupes étrangères sont arrivées devant la capitale.

Les Russes ont amené quatre canons et un grand nombre d'approvisionnements et de munitions. Les Anglais ont débarqué un appareil pour signaux lumineux, et les Français un canon de siège.

Un train, muni de projecteurs lumineux, fait l'office de patrouille tout le long de la voie ferrée, entre Tien-Tsin et Takou.

Incendies et massacres

Shanghaï, 16 juin. — Les boxers continuent leurs sanglants exploits, de complicité avec les soldats chinois.

Deux fonctionnaires et six soldats anglais ont été assassinés à Samakandi.

De nombreux incendies ont éclaté à Tien-Tsin et à Shanghaï.

Trois églises anglaises et américaines ont été détruites, ainsi que plus de vingt maisons.

La ville de Bandos, près de Tien-Tsin, a été mise à feu et à sang par une bande de Boxers qui deviennent de plus en plus entreprenants.

On annonce que de nombreux indigènes convertis et des serviteurs européens ont été massacrés jeudi par les rebelles, dans le quartier Est de Pékin, et que l'église catholique a été incendiée.

Le consul des États-Unis à Tien-Tsin télégraphie que la ville appartient à une foule dont on n'est plus le maître.

La situation est des plus critiques.

Le train portant des vivres et des munitions au détachement international, est revenu en arrière, ne pouvant atteindre Lang-Fang.

La station du chemin de fer de Ban-Dao, qui est la plus rapprochée de Tien-Tsin, a été brûlée par les Boxers.

La station télégraphique de Tung-Chan a été détruite et deux des employés sont manquants.

Des informations officielles mentionnent le bruit que la légation japonaise à Pékin a été brûlée.

La presse japonaise conseille au gouvernement d'exiger une réparation exemplaire.

Huit navires de guerre japonais ont été envoyés jusqu'ici à Ta-Kou.

Incendie des Légations étrangères

ASSASSINAT de l'Ambassadeur d'Allemagne

On télégraphie d'Hong-Kong à l'*Agence Nationale* que toutes les légations étrangères de Pékin ont été détruites et que l'ambassadeur d'Allemagne a été assassiné.

Un bâtiment anglais, *Hurleur*, est parti immédiatement au reçu de cette nouvelle.

Un autre navire, le *Griffe*, a appareillé avec 400 hommes du *Royal fusilier Gallois*, pour se rendre à Takou.

L'INTERPELLATION SIMYAN

Le scrutin sur l'Enquête

Paris, 16 juin — La demande d'enquête parlementaire sur les événements de Chalon-sur-Saône a été repoussée, hier, par 270 voix contre 230 sur 520 votants. La répartition des diverses fractions parlementaires qu'on observait habituellement, depuis un an que le cabinet actuel est en fonctions, a été, cette fois, sensiblement modifiée.

La majorité comprend 38 républicains-progressistes, parmi lesquels MM. Barthou, Christophle (Orne), Jonnart, Poincaré et Rouvier, anciens ministres ; 14 socialistes, 1 [illegible], M. Conrad de Witt, et 173 radicaux ou radicaux-socialistes.

La minorité comprend 22 socialistes, 21 radicaux, parmi lesquels MM. Mesureur et Locroy, anciens ministres ; 88 soi-disant républicains progressistes parmi lesquels MM. Méline, G. Cochery, Henri Boucher, Krantz, Lebret, Jules Roche, anciens ministres, et 119 ralliés, membres de la droite ou nationalistes.

En dehors du président, qui ne prend pas part aux votations, il y a eu 23 abstentionnistes.

Enfin, il y avait 26 absents par congé.

PROPOSITIONS DE COUTANT

Paris, 16 juin. — Le citoyen Coutant, député de la Seine, vient d'adresser :

1° Au président de la commission du budget, une lettre dans laquelle il demande à la commission de rapporter le plus tôt possible son ancienne proposition, reprise par le gouvernement, et actuellement soumise à l'examen de la commission du budget, « tendant à accorder, aux soldats et sous-officiers de tout grade des troupes en activité de service des armées de terre et de mer, le droit de correspondre « gratuitement » deux fois par mois ;

2° Au président de la commission du travail, une lettre pour le prier de s'employer de toutes ses forces à la mise à l'ordre du jour des séances de la Chambre, de sa proposition, votée par la Chambre et amendée par le Sénat, tendant à garantir leur travail et leur emploi aux réservistes et aux territoriaux pendant leurs périodes d'exercices.

LA FLOTTE ALL[illegible]DE

Berlin, 16 juin. — L'empereur a signé, à Hambourg, la loi sur l'augmentation de la flotte.

L'effectif futur est fixé à 38 cuirassés, 14 grands croiseurs, 38 petits croiseurs.

L'effectif actuel, comprenant les vaisseaux en service et les navires dont on achève l'armement, s'élève à 27 cuirassés, 12 grands croiseurs, 29 petits croiseurs, suivant le rapport officiel.

COMMISSION DU BUDGET

La subvention des Collèges communaux

Paris, 16 juin. — La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Cochery. M. Perreau fait un rapport verbal sur la proposition de MM. Vacher et Lachaud déjà examinée par la Commission de l'enseignement et ayant pour but d'élever le chiffre de la subvention accordée par l'État aux Collèges communaux.

Le ministre des finances a été entendu sur cette question.

La commission du budget à l'unanimité se déclare favorable au principe de l'augmentation de la subvention.

Elle renvoie la question à sa prochaine séance pour entendre de nouveau le ministre des finances, sur le quantum de cette augmentation et sur la fixation des bases de la répartition qui doit en être faite entre les communes.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LA SITUATION

Londres, 16 juin. — On discute beaucoup, depuis 24 heures, dans les cercles gouvernementaux, la question d'envoyer immédiatement en Chine une partie des troupes anglaises actuellement dans l'Afrique du Sud.

Lord Roberts pourrait se priver, dit-on, d'une ou de deux brigades et les transports sont tout prêts à embarquer les troupes.

Le commandant de cette expédition aurait été désigné. Ce serait probablement sir William Nicholson.

Le général Buller a télégraphié que ses pertes à Laing's nek ont été de deux tués et seize blessés, dont un officier. En somme, il y a eu retraite des Boers commandés par Christian Bethia, et non Lataille. Mais sir Redvers Buller pourra maintenant prêter son concours à lord Roberts. L'armée du Natal devait être d'environ 35,000 hommes. En admettant que 20,000 soient employés à la garde du chemin de fer, entre Volksruss et Heidelberg, 15,000 restent disponibles et augmenteront la pression que subissent les commandos du Transvaal. De plus, la voie de ravitaillement Durban-Johannesburg, beaucoup plus courte que celle du Cap, va être ouverte à lord Roberts. Ce sera là un avantage incontestable.

Importantes captures

La maladie continue à frapper l'armée anglaise. Il y a 3,000 fiévreux à l'hôpital de Bloemfontein, et d'après une dépêche de cette ville au *Times*, du Cap, le commandant De Wet aurait capturé non seulement le bataillon de yeomanry et le régiment de Derbyshire, mais aussi deux compagnies de volontaires de la Cité.

On mande d'Ermelo que la plupart des commerçants ont évacué la Natalie et Laing's nek sont maintenant à Ermelo.

Une patrouille des chevau-légers a été attaquée le 14 à cinq mille de Volksrust.

Nouvelles difficultés

Le *Manchester Guardian* publie la dépêche suivante de Capetown :

« Les Basoutos razzient le bétail et pillent les maisons des Boers qui ont fait leur soumission et qu'on a désarmés ; ils menacent, par surcroît, les personnes.

» Roberts prend des mesures énergiques pour parer à cette nouvelle difficulté. »

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Paris, 16 juin. — Le Conseil supérieur du Travail a tenu hier sa 106e séance, sous la présidence de M. Reufer, vice-président.

La législation des prud'hommes

Le Conseil exprime l'avis qu'il y a d'élever le taux de la compétence en dernier ressort et selon la proposition de M. Jay, il adopte le chiffre de 500 fr. comme limite de cette compétence.

Sur le point de savoir si les prud'hommes doivent être rétribués, le Conseil supérieur s'est prononcé pour l'affirmative à l'unanimité des votants, et a admis le principe d'un traitement fixe. Il a adopté ensuite une proposition de Jaurès et Blom, aux termes de laquelle ce traitement sera calculé suivant les besoins de l'existence ouvrière locale, de façon à dédommager les prud'hommes de leur travail, et à assurer leur indépendance.

Le conseil supérieur s'est prononcé pour le statu quo en ce qui touche l'installation des conseillers, la discipline et le maintien de la dénomination de « conseillers prud'hommes. »

Il a ensuite adopté une résolution de M. Coquelin, complétée par M. Briat, aux termes de laquelle :

« Les parties peuvent être admises à se faire représenter seulement par un parent, par une personne exerçant la même profession ou ayant une attribution dans la maison de la partie qui se fait représenter, ou par un membre de leur syndicat professionnel, à l'exclusion de tout contentieux ou agent d'affaires. »

Le conseil supérieur décide enfin, sur la proposition de Brousse, que dans les circonscriptions où il n'existe pas de conseils de prud'hommes, les différends nés à l'occasion du travail seront portés devant le conseil de la localité la plus proche.

La saisie-arrêt des salaires

Dans sa séance d'aujourd'hui samedi, le Conseil supérieur a abordé la discussion des résultats de l'enquête effectuée par l'Office du Travail sur la saisie-arrêt des salaires des ouvriers et employés.

Après une discussion à laquelle ont pris part un grand nombre de membres du Conseil, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, qu'il y avait lieu de réformer le régime établi par la loi de 1875.

Le Conseil s'est ensuite prononcé, par des votes successifs et à une très forte majorité, en faveur des dispositions suivantes :

« Il y a lieu de déclarer insaisissables et incessibles : 1° Les salaires des ouvriers et des gens de service ; 2° les appointements ou traitements des employés ou commis et des fonctionnaires, lorsqu'ils ne dépassent pas 3,000 francs par an, sauf en ce qui concerne les dettes alimentaires prévues par les articles 203 et suivants du Code civil. »

Le Conseil supérieur a ensuite, par un vote spécial, exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu de soustraire au bénéfice de l'insaisissabilité et de l'incessibilité les dettes relatives au loyer et à l'alimentation.

La séance s'est terminée par l'adoption du vœu suivant présenté par Jaurès : Le Conseil supérieur du travail, après avoir voté l'insaisissabilité et l'incessibilité absolues des salaires, exprime le vœu que des institutions de solidarité sociale, au point de vue du placement, du logement et du chômage, fonctionnent au profit de l'ouvrier.

La dernière séance du Conseil aura lieu lundi. Il sera consacré à l'examen des motions et des vœux présentés au cours de la session, ainsi qu'à la détermination des travaux qui devront être confiés à la commission permanente.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 16 juin. — La commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie cet après-midi.

MM. Almond et Muzet ont demandé la suppression totale des quatre contributions et de l'impôt sur les valeurs mobilières, afin d'empêcher la superposition de l'impôt. A leur avis, il faudrait faire monter à 60 le taux de l'impôt sur le revenu.

M. Mesureur demande qu'avant d'étudier les dégrèvements l'on établisse un impôt progressif sur le revenu.

Il estime qu'il ne faut tout d'abord demander à l'impôt sur le revenu que 25 millions, et abaisser à 0,10 la taxe des lettres.

Une expérience est indispensable, dit-il, si l'on veut arriver à un résultat.

Le pays, réplique M. Almond, a déjà été saisi de la réforme fiscale ; il y aurait danger à ne commencer que par une simple expérience.

M. Rouvier propose comme seule expérience la suppression de la taxe personnelle, la première année, ou tout au moins qu'on la rende proportionnelle suivant le valeur de la journée de travail.

Cette discussion achevée, la commission décide qu'il lui semble meilleur de supprimer toutes les contributions directes, y compris l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières ; puis elle décide d'inviter le ministre à y réfléchir et à lui apporter ses impressions personnelles et des éléments d'information.

Faits Divers

HORS RÉGION

TERRIBLE ACCIDENT DE TRAMWAY

3 morts. — 14 blessés

Paris, 16 juin. — Un accident terrible s'est produit cet après-midi, sur la ligne de tramway Passy-Hôtel-de-Ville.

A la hauteur du n° 6 de l'avenue Victor-Hugo, le tramway électrique, marchant à toute vitesse, à heurté un fiacre qui a été mis en pièces.

Le tramway en déraillant est monté sur le trottoir et a déraciné un arbre. Il y eu un cri d'horreur parmi les nombreux passants.

Il y a deux morts et 14 blessés.

Après un premier pansement sur place, plusieurs blessés ont été transportés à l'ourdomicile.

Le cocher du fiacre est au nombre des morts.

Troisième mort

En dernière heure, nous apprenons que l'un des blessés, le docteur Mayenfisch de nationalité suisse, est mort ce soir à l'hôpital Beaujon, ce qui porte à trois le nombre des morts.

EXPLOSION ET INCENDIE

Quatre blessés

Paris, 16 juin. — Un violent incendie a éclaté ce matin, à 9 heures, dans une usine de goudron appartenant à M. Lassail y et située 38, rue Camille Desmoulins, à Issy-les-Moulineaux. Cette usine occupe une superficie de plus de 5,000 mètres et est construite au milieu d'un immense terrain, loin de toute habitation. 40 ouvriers y sont habituellement employés.

Au moment où ils travaillaient, ce matin, une formidable détonation se fit entendre. La chaudière du générateur venait de faire explosion, projetant dans toutes les directions au milieu d'une trombe de feu, des débris de fer et d'acier.

Il y eut un moment de panique terrible ; tous ceux qui se trouvaient là s'enfuyaient en poussant des cris désespérés et, quelques minutes plus tard, l'alarme était donnée à Issy, puis bientôt dans les localités voisines.

Les pompiers d'Issy organisèrent les premiers secours avec les ouvriers de l'usine et des fabriques environnantes. Il y eut un moment de vive angoisse, le bruit courut que 4 hommes étaient restés dans le brasier.

Mais on ne tarda pas à s'assurer. Ces quatre infortunés, qui avaient reçu, au moment de l'explosion, d'assez graves blessures, avaient été transportés par leurs camarades dans un hangar où des soins leur furent prodigués. Ce sont : Nicolas Humbert, 18 ans, fils du concierge de la fabrique ; Eugène Hubert, 33 ans, ouvrier, demeurant 7, rue des Peupliers ; Althen, 46 ans, et enfin un chauffeur dont on ignore le nom.

Ces quatre blessés, après un premier pansement, furent transportés à l'hôpital Beaujon dans des voitures des ambulances urbaines, mandées de la mairie par téléphone.

Pendant ce temps, les pompiers de Clamart, Vanves, Billancourt, les Moulineaux, Montrouge, et un détachement de Paris étaient arrivés. Dix pompes furent mises en batterie et des torrents d'eau inondèrent les constructions en feu. Malheureusement, le goudron enflammé avivait continuellement les flammes et il fut impossible de préserver aucune partie des bâtiments.

A onze heures, il ne restait plus rien de l'usine.

Les dégâts, qui sont très importants, n'ont pu encore être évalués.

Le commissaire de police de Vanves, a, de concert avec l'architecte départemental et le parquet, ouvert une enquête pour établir les causes de l'explosion encore inconnues.

HORRIBLE CRIME

Privas, 16 juin. — Un crime horrible a été commis hier à Andance, canton de Serrères.

Une jeune fille a été violée, puis assassinée par un cheminou.

L'assassin avait pris la route de St-Vallier. Mais son signalement avait été donné et les gendarmes l'ont arrêté à St-Vallier, sur la place du Marché.

L'assassin a été dirigé sur la prison de Tournon.

DANS LA RÉGION

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Nous avons donné hier le vote des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur la demande d'une enquête parlementaire, à l'occasion des massacres ouvriers de Chalon-sur-Saône.

Nous complétons aujourd'hui nos renseignements, d'après l'*Officiel*, sur les votes de nos représentants dans les divers scrutins de l'importante séance de vendredi.

Sur l'ordre du jour de confiance déposé par MM. Simyan et Pajot :

Ont voté pour : MM. Basly, Bersez, Defontaine, Dron, Evrard-Eliez, Fanien, Lamendin, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Malherbe.

N'ont pas pris part au vote : MM. Jonnart et Boudenoot.

Tous les autres députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*.

L'ordre du jour de confiance a été adopté par 292 voix contre 239 (chiffres rectifiés).

—o—

Sur l'addition proposée par M. Massabuau, à l'ordre du jour Simyan, et « réprouvant les doctrines collectivistes »

Ont voté pour : MM. Adam, Barrois, Cochin, Dansette, Delaune, Dussaussoy, Fanien, Guillain, Jonnart, Lemire, Loyer, Mastelembert, Morrette-Ledieu, Motte, Pluchet, Ribot, Rogez, Rose, Taillandier.

Ont voté contre : Basly, Défontaine, Lamendin.

Se sont abstenus : MM. Bersez, Debon, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Malherbe, Boudenoot.

La Chambre a adopté par 259 voix contre 142.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

La grève des fileurs de coton

Enfin, comme nous l'avons dit avant-hier, après huit longues semaines de lutte, après être pendant 7 mois le ventre creux devant la niche vide, les travailleurs des filatures de coton ont repris le travail ! Ont-ils eu satisfaction ? Les journaux républicains et socialistes disent oui, les journaux bourgeois disent non !

Nous ne reviendrons pas sur les diverses phases de la grève à moins que les journaux bourgeois ne nous y poussent, car pour certaines maisons où les ouvriers ont repris ou reprennent le travail, nous sommes forcé de faire des réserves sur les concessions faites par les patrons. Nous avons dit et nous le répétons, l'incident est clos.

Quelle conclusion tirer de cette grève ?

Les ouvriers ont démontré aux patrons que quoique le capital et le travail vivent en antagonisme dans cette société bourgeoise les travailleurs peuvent imposer aux patrons leurs volontés lorsque ceux-ci voudront leur imposer des diminutions de salaire ou les faire travailler dans des conditions impossibles. Les travailleurs sont rentrés à l'atelier mais pas vaincus ! Une seule des 20 filatures de coton a repris sans concession, et encore les patrons ont-ils promis aux ouvriers de leur assurer leur salaire.

A Hellemmes, par exemple, la direction des cotonnières qui jusqu'à ce jour n'avait pas voulu rentrer en rapport avec les syndicats a demandé par l'intermédiaire de son directeur que lorsque des conflits seraient près à surgir, les ouvriers veuillent bien prévenir la direction avant que la grève éclate.

Cette proposition a été faite quoique les ouvriers aient prévenu les patrons avant de se mettre en grève. Les ouvriers ont répondu que chaque fois que des questions en litige seraient à soumettre, une lettre serait envoyée par la chambre syndicale de façon à prévenir la direction.

C'est la reconnaissance du syndicat !

A la Préfecture même les patrons ont été unanimes à reconnaître le syndicat, mais simplement pour la discussion des questions générales.

C'est toujours un commencement de satisfaction : les patrons ont mordu dans la pomme, certes, ils la mangeront !

Ceux mêmes qui vivaient en antagonisme avec le syndicat sont aujourd'hui forcés de reconnaître son utilité.

Nous pouvons d'un autre côté tirer une moralité de cette grève. Les ouvriers veulent que la durée effective des heures de travail soit en rapport avec les forces humaines.

Ils veulent en outre que les progrès de la science servent aux travailleurs et ne leur portent pas préjudice.

Les capitalistes sans s'occuper de cette question s'obstinent à faire remplir leurs coffres-forts et à faire travailler le plus possible leurs ouvriers.

Ah ! nous voudrions voir Messieurs les patrons, travailler pendant douze longues heures par jour, en tête à tête avec deux grands métiers à filer dans une température de 35 à 39 degrés comme disait M. Delebarre, respirant des vapeurs qui ne rappellent que de loin les brises embaumées du soir ; nous les verrions à l'œuvre ! Et, certes, si nous avions l'autorité suffisante nous devrions les faire condamner à cette punition.

Ce n'est que par une réduction de la journée de travail que nous pourrons assurer le salaire de tous. Car, s'il y a dans un atelier où l'on fait 12 heures, 300 ouvriers, il y en a au moins 100 à la porte qui attendent un emploi. Que l'on supprime 4 heures aux 300 ouvriers, ceux-ci laisseront du travail aux 100 camarades qui n'en ont pas !

C'est par une réduction immédiate de la durée de travail que nous arriverons à donner du travail aux camarades qui chôment.

Et que Messieurs les patrons le veuillent ou ne le veuillent pas, les travailleurs conscients sont prêts à la lutte de leur improvoiseront comme ils viennent de le faire, les réformes que ceux-ci refusent. Ils garderont comme devise :

« 8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de repos, 5 francs par jour. »

Ceci paraît impossible ; mais, puisque, comme le disait à l'Hippodrome un certain représentant des patrons, il faut une entente internationale pour trancher les questions ouvrières, nous la ferons, s'il le faut, même contre l'avis de certains patrons.

Si ceux-ci veulent conserver leurs bénéfices, les ouvriers conserveront leurs salaires, et pour cela ils lutteront !

Un renseignement bien tardif nous parvient qui nous prouve que les patrons cotonniers gagnent des sommes suffisantes pour se faire bâtir des usines comme des châteaux et qu'ils pouvaient même donner aux ouvriers sans se porter préjudice 50 0/0 d'augmentation au lieu des 8 0/0 que ceux-ci demandaient.

Nous ne parlerons que d'une qualité de coton : ce coton coûte 0 fr. 90 par kilog ; le fileur pour faire ce numéro est payé à raison de 0 fr. 15 au kilog ; pour la préparation et les frais de machine mettons 10 centimes ce qui est beaucoup ; impôts et droits 0 fr. 15 ; coût total : 0 fr. 35.

Le coton est vendu filé à raison de 2 fr. 35, ce qui fait pour le patron un bénéfice de 0 fr. 95 au kilog. Ce numéro du fil est 40, sur deux métiers les fileurs font près de 50 kilos par jour !

La grève est terminée mais les ouvriers n'ont pas terminé leur tâche ; que tous s'organisent, que tous viennent au syndicat, car dans deux et quatre ans, de nouvelles diminutions s'imposeront de par la loi elle-même ! Les travailleurs, d'ici-là, pourront se préparer pour résister contre les « trusts » ou autres associations patronales !

Que les travailleurs le sachent : cette demi victoire leur servira de leçon !

A. INGHELS.

A ARMENTIÈRES

Une grève, qui n'aura heureusement pas duré, a éclaté dans le tissage Achille Rogeau.

Les ouvriers de ce tissage se plaignaient avec raison qu'on ne leur payait pas les prix de façon au tarif élaboré en 1889.

Samedi, à dix heures, ils cessèrent le travail.

A la suite de pourparlers, dans lesquels intervint activement le citoyen Daudrumez, maire d'Armentières, les ouvriers obtinrent satisfaction et le travail sera repris lundi.

Le nombre des grévistes s'élevait à cent quarante-sept.

Grève aux mines de Meurchin

La grève se maintient de plus en plus énergiquement aux mines de Meurchin. Hier matin, les descentes ont encore diminué dans des proportions importantes par suite du redoublement de vigilance des grévistes et des femmes qui ont manifesté devant la demeure des faux-frères.

Dans la commune d'Annœullin, on a compté vendredi 22 renégats ; on n'en compte plus que 5 samedi.

Dans celle de Provin de 12 renégats qu'il y avait les jours précédents pas un n'est rendu hier au travail.

Il en est de même des autres communes.

En résumé, on peut évaluer le chiffre total des descentes à 60 pour les 3 fosses.

On peut donc en conclure que lundi les descentes seront nulles.

La proclamation suivante a été distribuée hier dans la soirée à tous les ouvriers mineurs.

AUX OUVRIERS MINEURS
DE MEURCHIN EN GRÈVE !

Citoyens.

Par suite de renvoi de camarades qui avaient manifesté leur foi républicaine, pour cause de salaires mal répartis, parce qu'on apportait obstacle au droit d'association et à vos principes d'électeurs, vous vous êtes mis en grève il y a huit jours.

La preuve que votre cause est juste, c'est que vous avez répondu par une longue acclamation à ceux qui vous parlent de vos droits et de vos devoirs ont signalé le danger qu'il y avait pour vous de laisser plus longtemps non seulement violer les contrats de travail, mais laisser aussi subsister sur vos fronts l'oppression morale que vos chefs essayaient de vous imposer.

Une cinquantaine de renégats tout au plus, traîtres à la classe à laquelle ils appartiennent oublient que leur lâcheté peut être un obstacle au triomphe de vos revendications !

Le patronat, escomptant ces lâchetés et croyant y trouver des symptômes de faiblesse qui vous livreront à ses vengeances attend l'heure où les uns après les autres, vous retournerez au fond du trou noir, acceptant la loi du vainqueur.

A vous de déjouer ces espoirs.

L'heure grave des résolutions viriles a sonné et souvenez-vous qu'en 1884, vous avez été vaincus pour n'avoir pas su résister encore quelques jours.

Qu'importe l'acte vil de méprisables transfuges du prolétariat !

Que peut vous faire l'action de misérables trahissant leurs frères et qui, à leur tour, saigneront sous les coups de fouet.

La victoire sera l'aboutissant de votre énergie et souvenez-vous, citoyens, que quelques jours de détresse ne sont rien si par ce moyen on peut éviter toute une vie de misères.

Camarades, haut les cœurs pour le triomphe final !

Un groupe d'ouvriers mineurs.

La Réunion de Vendredi

A la réunion tenue vendredi soir, salle Longuépée à Bauvin, en dépit de la pluie qui n'a cessé de tomber, 800 grévistes environ y assistaient.

Les orateurs qui y ont pris la parole, ont engagé les ouvriers à la résistance étant donné la cause juste pour laquelle ils luttent.

C'est d'abord le délégué mineur Cadot, de Bruay, vice-président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, qui vient au nom des mineurs de la concession de Bruay, apporter des encouragements aux grévistes de Meurchin.

Envisageant les causes qui ont amené le conflit, le citoyen Cadot donne son impression personnelle et dit : « Au cours des différentes entrevues qui ont eu lieu à Arras, entre patrons et ouvriers auxquelles j'assistais, j'ai été à même de remarquer que la presque unanimité des Directeurs était certainement animé du désir de faire participer les ouvriers à l'ère de prospérité que traverse actuellement l'industrie houillère.

Cependant l'attitude de certains indiquait suffisamment qu'ils étaient disposés à tenir le moins possible les engagements qu'ils allaient prendre, et votre directeur, M. Taquet, se trouvait parmi ces derniers. Son attitude hautaine, sa physionomie fuyante, a en effet produit sur moi une très mauvaise impression. Aussi n'ai-je été nullement surpris en apprenant votre grève. »

Ceci dit, Cadot entre dans des généralités avant trait aux agissements du patronat à l'égard des travailleurs et termine en engageant fortement les ouvriers de Meurchin à résister à la prétention de leur directeur.

Le citoyen Basquet, délégué du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, vient également parler dans le sens de la résistance. Il s'élève tout particulièrement contre la présence des porions à la réunion, envoyés par le directeur pour moucharder les ouvriers et qu'il juge avec sévérité.

Le délégué mineur Cordier, de Carvin, vient lui aussi apporter les sympathiques encouragements des mineurs de Carvin à leurs camarades de Meurchin.

Après quelques critiques du citoyen Cordier terminées par l'attitude cassante et conciliante du Directeur, la continuation de la grève mise aux voix a encore été votée à l'unanimité.

La séance a été levée aux cris de : Vive la Grève !

UN ESCROC DE HAUT VOL

A LILLE

PRÈS DE 15,000 FRANCS DE DÉTOURNEMENT

Au mois de décembre dernier, un sieur Georges Hannoire, 32 ans, domicilié en dernier lieu rue Dauphine, à Paris, était arrêté pour abus de confiance au préjudice de M. Lesfeld, marchand de charbon, au faubourg du Sud.

Hannoire passa en correctionnelle et fut acquitté.

En sortant de prison, il alla demeurer 2, rue du Vieux-Faubourg, et commença alors à vivre d'escroqueries, faisant de nombreuses dupes dont M. Foucart, commissaire de police du 8e arrondissement, reçoit journellement les plaintes.

Voici comment procédait cet escroc de haute envergure.

Il possédait une police d'assurance sur la vie de 10,000 francs, payable en 1909.

Il se mettait en rapport avec les personnes qu'il choisissait comme dupes, capitalistes, les ouvriers concluaient avec elles des affaires en apparence sérieuses, puis se déclarant dans une gêne momentanée, exhibait un coin de sa police d'assurance et, sur ce gage, se faisait avancer des sommes variant entre 500 et 1,000 francs.

Il employa ce truc avec Mme P..., mercière à Fives, dont il s'était engagé à rendre l'établissement et qui lui prêta 1500 francs, avec M. S..., papetier, rue de Roubaix, dont il devait devenir l'associé et qui lui avança 2500 francs.

Entre temps il opérait à Armentières et y réussissait à octroyer à MM. J. T... et D.. directeur d'une société musicale, des sommes de 12 0 francs et 400 francs.

Ce manège fructueux mais par trop audacieux devait fatalement avoir une fin. Ce fut M. B..., qui gère un bar-restaurant près de la Gare, qui fit découvrir le pot aux-roses.

Hannoire prenait sa pension chez M. B... et avait payé régulièrement pendant quelques mois ; mais se déclarant ensuite dans une gêne momentanée, il emprunta au restaurateur une somme de 600 francs, toujours en exhibant un coin de la fameuse police d'assurance sur laquelle on pouvait voir son nom Georges Hannoire, et le chiffre de 10,000 francs.

Mais M. B..., pris ensuite de doutes, réclama de nouveau la vue de cette valeur, et à la suite d'un examen plus attentif, s'aperçut qu'elle n'était payable qu'en 1909.

Il porta aussitôt plainte au procureur de la République ; mais quand on voulut arrêter l'escroc, celui-ci avait déjà disparu. On apprit bientôt qu'il s'était rendu à Paris et qu'après avoir passé une nuit à son ancien domicile, dans un hôtel de la rue Dauphine, il était allé, probablement vers l'Allemagne, non sans avoir, avant son départ, allégé également le propriétaire de l'hôtel, M. Dautriaux, d'une somme de 800 francs.

Le Parquet de Lille, chargé de l'enquête, fait rechercher activement l'audacieux chevalier d'industrie, dont les détournements commis s'élèvent au total d'environ 15,000 francs.

Le signalement de Georges Hannoire a été envoyé à toutes les gares frontières.

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE

à Steenwerck

Nous avons relaté l'incendie qui a détruit la ferme de M. Léon Coget, près de la gare de Steenwerck.

L'enquête ouverte par la gendarmerie de Bailleul, a amené l'arrestation d'un jeune ouvrier de la ferme, Louis Ducourand, âgé de 14 ans.

C'est lui qui, par vengeance, a jeté une allumette enflammée dans une grange. Il a passé des aveux complets.

LE DRAME D'HAUBOURDIN

(Nouveaux Détails)

Nous avons annoncé, hier, qu'une femme Willems, née Marie Varet, demeurant rue Des cartes, à Haubourdin, s'était précipitée dans un puits avec ses deux plus jeunes enfants, des jumeaux âgés de quatre mois.

Il paraît que, contrairement à la rumeur publique, qui avait, dès l'abord, attribué ce drame à la misère, la malheureuse aurait agi sous l'influence d'un accès de fièvre de lait, fièvre qu'elle aurait contractée dans les circonstances suivantes :

Lors de la capture à Loos de la bande Schoonheere, Godin, Colpaert et Duhamel, les cambrioleurs et receleurs dont nous avons relaté les exploits, des gendarmes, par suite d'une erreur d'adresse, se seraient présentés en l'absence de M. Willems, au domicile de celui-ci où sa femme allaitait précisément ses derniers nés.

Le saisissement éprouvé par la pauvre mère à la vue des gendarmes qui malgré ses protestations, opéraient chez elle une perquisition aurait provoqué l'arrêt du lait et la funeste fièvre, cause du terrible drame qui plonge toute une famille dans la plus affreuse douleur.

Si ce fait est exact de lourdes responsabilités morales incombent à ceux qui ont pu agir ainsi à la légère et porter le malheur dans un ménage honnête et estimé de toute la commune.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS

Comité Fédéral de la Région du Nord

Dimanche 17 juin 1900, à 3 heures précises de l'après-midi, réunion générale à la Maison du Peuple, à Lille.

Ordre du jour. — Question des différents Congrès.

Dernière Heure

LA SITUATION EN CHINE

Renforts de troupes étrangères

Londres, 16 juin. — On mande de Washington que le président Mac Kinley a télégraphié à l'amiral Kerney, commandant à Manille, l'ordre de mettre à la disposition de l'amiral Kempff, à Taïkou, toutes les compagnies de débarquement du croiseur *Brooklyn*, *New Orleans* et du cuirassé *Oregon*.

Ces trois navires partiront le 20 juin de Manille, avec de provisions pour trois mois.

Le croiseur anglais *Terrible* est parti ce matin de Hong-Kong pour Takou, emportant deux batteries d'artillerie. Un autre croiseur anglais a reçu, à l'improviste, l'ordre de partir immédiatement pour le Nord, avec un pli cacheté.

On télégraphie de St-Pétersbourg que deux compagnies d'artillerie de forteresse ont reçu l'ordre de se mobiliser afin d'être transportées par les voies rapides pour aller renforcer les groupes d'artillerie en Chine.

Action russo-allemande

Des dépêches de Pétersbourg prétendent que la Russie et l'Allemagne ont combiné une action commune en Chine. Un haut personnage russe est attendu à Berlin afin de négocier les détails de cet accord. La Russie ne veut pas compromettre irrémédiablement les relations avec le gouvernement chinois par une rupture qui profiterait à des tiers.

Nouvelle à confirmer

Paris, 16 juin. — Au Ministère des Affaires Etrangères, dit l'*Agence Havas*, on n'a pas connaissance des faits signalés dans une dépêche de Hong-Kong adressée à l'*Agence Nationale* et annonçant que les légations étrangères à Pékin auraient été détruites et le Ministre d'Allemagne assassiné.

Trois ambassades dynamitées

Une dépêche reçue ce soir à Berlin annonce que trois pillais d'ambassade ont été détruits, à Pékin par la dynamite.

On n'a pas reçu la nouvelle officielle de l'assassinat de l'ambassadeur d'Allemagne, mais cette nouvelle est répandue et cause une bien compréhensible émotion.

Suivant une information de source étrangère, dix mille chinois qui se trouvent hors Pékin se sont détachés et se sont joints aux Boxers.

On dit que le gouvernement chinois ne se regarde pas comme responsable des collisions qui pourraient avoir lieu avec les troupes européennes.

TERRIBLE COLLISION DE TRAINS

4 morts. — 60 blessés

Londres 16 juin. — L'express de l'ouest de l'Angleterre a eu une collision avec le train de Windsor à l'embranchement de Slough.

Il y a 4 tués et 60 blessés.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Une dépêche de lord Roberts

Londres, 16 juin. — Lord Roberts télégraphie que la ville de Bustemburg, située à 100 kilomètres à l'ouest de Prétoria a été occupée par Baden-Powell.

« Nous occuperons bientôt la route le maréchal Roberts, la ville d'Heidelberg, au sud de Johannesburg, de sorte que toutes les communications télégraphiques et par voies ferrées seront coupées pour les Boers, entre le Transvaal et l'État d'Orange. »

On croit que l'armée du généralissime boer, Louis Botha, se trouve à Meddelburg, ville du Transvaal située à 150 kilomètres environ au nord-est de Pr